Notes pour une allocution de l'honorable Noël A. Kinsella Président du Sénat du Canada

Programme de stage parlementaire Série de conférences midi

Le 17 juin 2009

Stagiaires parlementaires,

Je suis ravi de vous souhaiter la bienvenue au Sénat et de participer à nouveau à la série de conférences midi.

Voilà maintenant près de 10 mois que vous œuvrez sur la Colline du Parlement et votre stage va bientôt prendre fin. J'espère que cette expérience se sera révélée à la hauteur de vos attentes et qu'elle aura avivé votre intérêt pour les systèmes politiques et, qui sait, peut-être aussi pour la vie politique.

Ce programme offre à de jeunes leaders comme vous l'occasion de mieux connaître et comprendre notre Parlement et les modalités de son fonctionnement, non seulement en théorie, mais également en pratique. Les parlementaires apprécient énormément que des étudiants diplômés du premier cycle universitaire travaillent sur la Colline du Parlement aux côtés de décideurs et d'importants acteurs de la vie politique canadienne.

Les édifices du Parlement nous rappellent la richesse et le dynamisme de notre histoire et remplissent de fierté et d'admiration tous ceux qui en franchissent les portes. À quelques pièces à peine du hall d'entrée, dans les appartements du Président du Sénat, on peut voir la table à laquelle la reine

Élisabeth II s'est assise pour signer la proclamation de la *Loi* constitutionnelle de 1982. Le seul fait que la reine Élisabeth II se soit assise à cette table et y ait signé la proclamation a conféré une nouvelle importance à cet élément par ailleurs banal du mobilier et cette table s'est inscrite dans notre histoire. Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres d'une histoire vivante, l'histoire d'un élément du mobilier dans l'évolution de notre pays.

Notre Parlement se composent de trois entités : 1) le souverain; 2) le Sénat, dont les membres sont nommés; 3) la Chambre des communes, formée de députés élus.

Aujourd'hui, le Sénat compte 105 membres provenant de divers horizons et représentant toutes les provinces et tous les territoires.

Le Sénat a pour rôle principal de faire fonction d'organisme d'équilibrage de la gouvernance de notre fédération. Tout le travail qu'accomplissent les sénateurs relève de cette recherche de l'équilibre. Il trouve son application concrète dans les trois rôles fondamentaux de notre institution, à savoir la représentation, l'investigation et la fonction législative.

Dans son rôle de représentation, le Sénat est le reflet de la composition régionale et culturelle du Canada. En fait, les sénateurs représentent toutes les régions et provinces du pays, plus de la moitié des sièges au Sénat représentant les régions moins peuplées. Les trois peuples fondateurs du Canada – Autochtones, Britanniques et Français – sont représentés au Sénat, de même qu'un grand nombre des communautés

ethniques de notre pays. En outre, plus de 30 p. 100 des sénateurs sont des femmes, ce qui fait de notre Sénat un des plus représentatifs au monde sur ce plan. Cela dit, la représentation ne se limite pas strictement à des circonscriptions dûment et officiellement constituées: certains sénateurs se font l'écho d'autres groupes, par exemple, les anciens combattants, les personnes âgées, les jeunes, les détenus, etc.

Le second rôle du Sénat porte sur l'investigation. Nombreux sont les sénateurs qui ont été sélectionnés en raison du leadership dont ils ont fait preuve dans leur collectivité. Ils mettent à profit leurs connaissances et expériences considérables dans leur travail d'enquête, de sensibilisation et de mise au jour des opinions des Canadiens à propos de toute une gamme de questions. Ils accomplissent une grande partie de leur travail d'investigation au sein de comités siégeant en dehors de la Chambre du Sénat. Souvent qualifiés d'âme et de moteur du Sénat, les comités braquent les feux des projecteurs sur des enjeux sociaux, politiques et économiques qui revêtent de l'importance pour le Canada et pour ses citoyens. Ils s'acquittent de cette tâche en tenant des audiences leur permettant de réunir tous les faits liés à une problématique et en donnant à des ministres, à des fonctionnaires, à des experts, à des organisations et à des particuliers l'occasion de témoigner et de répondre à des questions.

Cela m'amène à évoquer le troisième rôle du Sénat, à savoir, le travail législatif. Reconnaissant que tout régime politique doit comporter des contrôles et des contrepoids, la Constitution du Canada dispose que tant le Sénat que la Chambre des communes doivent approuver séparément les projets de loi. Cette structure bicamérale donne l'assurance que les lois ne

sont pas adoptées dans la précipitation et que toutes les parties intéressées ont une occasion de s'exprimer. Il s'ensuit que, dans la plupart des cas, les lois adoptées sont plus efficaces et demeurent en vigueur plus longtemps. Il est possible d'atteindre cet objectif parce que le Sénat est en mesure de mener des études de plus longue haleine, car, souvent, les sénateurs sont moins absorbés par la politique partisane que leurs confrères des Communes.

Dans la pratique, il est fréquent que le Sénat corrige et affine des mesures préparées par les Communes, jouant ainsi son rôle de chambre de « mûre réflexion », comme l'a décrit sir John A. Macdonald, le premier premier ministre de l'histoire du Canada. De plus, lorsqu'il perçoit la nécessité d'une loi, le Sénat est également habilité à prendre l'initiative de présenter un projet de loi.

Alors, dans l'ordonnancement des choses que je viens d'exposer, quel est le rôle du Président du Sénat?

Le Président du Sénat est chargé de veiller à l'équité dans les travaux, au respect des règles. En outre, le Président, selon le *Règlement* du Sénat, « maintient l'ordre et le décorum au Sénat » et il « tranche les rappels au Règlement », mais « on peut en appeler au Sénat de toutes les décisions du Président. »

Le bureau du Président du Sénat est également appelé à remplir d'innombrables fonctions diplomatiques au pays et à l'étranger. L'accueil de dignitaires en visite, une présence pour souhaiter officiellement la bienvenue aux représentants d'organismes et d'organisations, assister à des réunions parrainées par le gouvernement et à des réceptions dans des ambassades : voilà autant de tâches qui appartiennent au quotidien du Président du Sénat. À ces responsabilités s'ajoutent celles découlant des invitations reçues de l'étranger.

Le Sénat rassemble toute une palette d'hommes et de femmes de talent, qui ont excellé dans une multitude de champs d'activité humaine, grâce à leurs aptitudes, à leur largeur de vues et à leur travail acharné. Il n'existe pas, à mes yeux, d'institution politique qui représente mieux le tissu de notre pays, une institution qui accueille tant de femmes, d'Autochtones et de membres de minorités culturelles. Une institution dont les analyses soigneuses, les débats éclairés et les opinions réfléchies sous-tendent la vie politique au Canada. De par la tradition, nous, les sénateurs, faisons souvent fonction de dernier rempart dans le processus législatif.

Notre devoir est de faire en sorte que les lois que nous adoptons servent l'intérêt public, qu'elles soient soumises à l'analyse la plus rigoureuse et qu'elles soient de la plus grande qualité possible. Pour ce qui me concerne, je suis on ne peut plus fier d'appartenir à une assemblée législative riche d'une longue et noble tradition de représentation et d'investigation.

Depuis ma nomination au poste de Président du Sénat du Canada, en 2006, j'ai eu de nombreuses occasions de rencontrer des membres du corps diplomatique, des dignitaires étrangers et des homologues venant d'un large éventail de pays du monde entier.

Ces rencontres ont trempé ma conviction que les études postsecondaires, en particulier les études postsecondaires axées sur un cursus international, forment une composante décisive du renforcement de nos relations internationales. En outre, je considère que les études postsecondaires internationales constituent une composante cruciale du parcours éducatif des étudiants canadiens et jouent un rôle clé de l'épanouissement des esprits les plus brillants et les plus doués.

Je suis éminemment sensible aux avantages découlant d'études internationales. En ma qualité d'éducateur, j'ai organisé des échanges pour de nombreux étudiants et professeurs au cours des 42 dernières années dans le but d'élargir le bassin de ceux qui pourront bénéficier de l'occasion d'étudier à l'étranger.

Par l'entremise d'études internationales, des étudiants et des professeurs entrent en contact avec des idées, des valeurs et même des compétences différentes dans des créneaux porteurs qu'on ne retrouve pas toujours facilement au Canada, voire qui n'y sont tout simplement pas offertes. Ces relations étroites que tissent entre eux des citoyens Canadiens et des ressortissants d'autres pays se révèlent durables et elles favorisent un rehaussement de l'harmonie et de la compréhension entre nos pays. Ces avantages, et bien d'autres encore, résultent directement de la dimension internationale de l'expérience éducative.

C'est par l'intermédiaire de programmes comme le Programme de stage parlementaire que vous acquerrez une expérience concrète auprès des personnes qui sont au cœur des processus décisionnels au Canada; grâce à cette implication, vous pourrez mieux comprendre et apprécier le régime parlementaire canadien.

Les connaissances acquises et votre propre mise en valeur rendue possible par le Programme de stage parlementaire vous aident à vous rendre plus vivement compte de la grande qualité de vie qui est la nôtre au Canada et à l'apprécier à sa juste valeur, et à comprendre pourquoi on l'admire dans le monde entier. Elles favorisent, aussi, un plus grand engagement dans la collectivité, le leadership, une attitude citoyenne et, en dernière analyse, l'épanouissement d'une démocratie plus dynamique et plus vigoureuse.

Je formule l'espoir que mes propos vous ont aidés à mieux apprécier le travail du Sénat, et à mieux comprendre le rôle de son Président. Un bon gouvernement permet à une société de mobiliser ses atouts dans la poursuite du bien commun. D'où la très grande importance qu'il y a à ce que les jeunes Canadiens s'informent sur les traditions démocratiques de notre pays pour ainsi pouvoir devenir des citoyens adultes responsables.

Les interactions que vous avez eues et aurez encore sur la Colline du Parlement garantiront la mise en terre des semences visant à assurer la poursuite de la compréhension et de l'harmonie interculturelles au Canada. Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs vœux à tous les participants, d'hier, d'aujourd'hui et de demain, et de nos félicitations pour leur participation au Programme de stage parlementaire.